

Rencontre DGFIP - CE2 B / AACU - 16 février 2011

La DGFIP / Gregory Berthelot, Pierre Farouilh, Laurent Poisson, Dominique Desiles, Jean-Noël Pineau, Sylvie Goube.

L'AACU / Georges Vayrou (P1), Patrick Michaud (P5), Jean-Gilles Hoarau (P7).

Les Points abordés :

A la demande de CE2B : Dans la perspective d'une relance du **partenariat avec CPU/DGFIP**, consultation de l'AACU. Les conventions cadres vont être revues et des avenants signés. L'Association après avoir fait un bref rappel sur ce qu'est la CPU, précise qu'il y a des implications fortes mais inégales niveau DRFIP selon les territoires ou les régions. Ainsi les conventions de trésorerie sont inégalement mises en place ou suivies. Pour la DGFIP, il s'agit de mettre en place des offres de service plus méthodologiques que réglementaires.

Le **contrôle interne** existe mais il n'est pas suffisamment formalisé ; il faut déboucher sur des solutions adaptables.

Magellan reste pour les AC un outil complexe (accès difficile) surtout en conflit permanent avec les applications locales. C'est pourtant un bel outil qui nécessite selon la DGFIP des ressources humaines particulièrement importantes ; ils sont demandeurs et preneurs de toute proposition d'amélioration ou de modification ; ils envisagent de revoir notamment l'architecture du site

Paie à façon ? Que se passera-t-il après 2012 ? Le décret sera-t-il reconduit ? Serons-nous toujours contraints d'en passer par la paie à façon ou une autre solution est-elle envisagée ou envisageable ? Des textes vont sortir ??? Il serait grand temps d'en parler, sinon certains établissements risquent de s'orienter vers des solutions intermédiaires.

Rappel rapide sur la mise en place de la DGG (délégation globale de gestion) et des **systèmes différents et dérogatoires** dont bénéficient le CNRS ou l'Inserm (marchés publics, missions, placements...).

Trésorerie : les AC demandent un cadre instructif clair et écrit sur les problèmes de trésorerie. Il faut mettre à plat la réglementation. ex : la notion de « placement libre » (et ratio) existe-t-elle toujours ? Quid des autorisations « techniques » d'ouverture de comptes sur le secteur privé... Différences inadmissibles de traitement du placement des trésoreries selon certaines TG, sans aucune base réglementaire... Le décret financier a laissé la porte à de nombreuses choses il faudrait maintenant mettre un peu d'ordre dans tout cela, d'autant que les Fondations

partenariales offrent des possibilités inexploitées jusqu'à présent et où certains risquent de s'engouffrer.

Un groupe de travail AC se propose de se pencher sur ce problème (début avril).

Caractère limitatif des crédits de dotation aux amortissements et provisions : Il faudrait absolument trouver une solution qui permette de satisfaire la réglementation budgétaire et les conditions de certification des comptes. Au-delà des régularisations ponctuelles d'amortissement avec l'entrée des immeubles dans la comptabilité, le problème est susceptible de se poser régulièrement avec les provisions qui peuvent être faites jusqu'à l'extrême clôture de la comptabilité (litige...). Pour la DGFIP, il faut se rapprocher du MESR pour essayer de trouver des solutions.

Fusions : Les fusions d'établissement se poursuivent : Marseille et Nancy-Metz au 1^{er} janvier 2012. Ces regroupements peuvent poser des problèmes humains, que nous essayons de régler avec RH1B d'une part, la direction de l'encadrement du MESR d'autre part. Des précisions devraient être apportées sur les conditions de passation, et sur les conséquences de la passation de services. Une note écrite claire sur le sujet devrait permettre de préciser les conditions de passation de service, et d'éviter quelques incompréhensions, voire frictions entre collègues.

Colloque des 26 et 27 mai 2011 : nous regrettons que la journée des nouveaux AC soit organisée le même jour, et ce pour la deuxième année consécutive. Et bien que nous vous ayons avisé des dates prévues dès le mois de juillet 2010. Néanmoins, nous espérons qu'un représentant de CE2B pourra être présent, et intervenir soit dans le cadre du thème : « Patrimoine », soit dans un cadre plus général. (En principe le thème central est traité le 1^{er} jour et la matinée du 2^e jour est consacrée aux questions plus « professionnelles »). La DGFIP dans un souci d'apaisement propose de décaler ses journées au 25 et 26 mai, la seconde journée n'étant pas obligatoire.

Attractivité de la fonction : On constate qu'un certain nombre de postes (non négligeables) sont vacants ou susceptibles de l'être. On constate très peu – ou pas – de candidatures sur ces postes. Il semble qu'il y ait actuellement un « crise de vocation » sur la fonction AACU... Nous sommes en contact avec le MESR pour envisager une sensibilisation des inscrits sur liste d'aptitude par une rencontre... Peut-on envisager une initiative semblable coté DGFIP ? A l'instar de ce qui se fait pour les « nouveaux nommés » (mais pas le jour du colloque !). Le Bureau constate une désaffection générale pour les postes d'agetn comptables quel qu'ils soient.

Stages des étudiants dans leur propre université : Une réponse du PNSR à un collègue indique expressément qu'un étudiant a la possibilité de faire un stage dans sa propre université. Il semble que vous souhaitiez communiquer sur ce point ? Nous attirons votre attention sur les abus que peut engendrer ces autorisations : Ne nombreuses composantes vont ainsi « embaucher » leurs étudiants à bon compte en se dispensant du paiement des charges sociales. C'est contraire à ce qu'à voulu préconiser la ministre de l'enseignement supérieur en créant justement « les contrats étudiants » qui sont de véritables contrats de travail.

Indemnités de régisseurs : celle-ci a été supprimée par les textes sur la PFR pour ceux qui l'ont mise en place ; il conviendrait de trouver une solution intermédiaire si l'on ne veut point provoquer dans ce domaine également une crise au niveau des vocations en la matière.